




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2023-389**

**Séance publique du**

**6 octobre 2023**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20231006- lmc1247069-DE-1-1
Date de signature : 12/10/2023
Date de réception : mercredi 11 octobre 2023
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : HUMANITAIRE INTERNATIONAL - SOUTIEN FINANCIER AUX VICTIMES DU SÉISME AU MAROC**

Le 6 octobre 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 29 septembre 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

**Secrétaire :** Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité  
Direction Attractivité et Coopération  
Internationale

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 OCTOBRE 2023

-----

**Nomenclature : 9.1**

Autres domaines de compétences des communes

**RAPPORTEUR** : Madame Sophie JOISSAINS

**CO-RAPPORTEUR(S)** : Madame BILLOT Brigitte, Madame ZERKANI-RAYNAL Karima

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT  
INTERNATIONAL**

**OBJET** : HUMANITAIRE INTERNATIONAL - SOUTIEN FINANCIER AUX VICTIMES DU  
SÉISME AU MAROC- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans la nuit du 8 au 9 septembre dernier, un séisme d'une ampleur inédite a frappé le Maroc, causant d'importantes pertes humaines et des dégâts matériels considérables. La catastrophe a eu un impact dévastateur sur les populations locales, provoquant une situation d'urgence humanitaire majeure.

Ce tremblement de terre de magnitude 7 a notamment anéanti des villages entiers de maisons de terre ou en argile dans une zone montagneuse du haut-Atlas. L'épicentre du séisme a été localisé dans la province d'Al-Haouz, au sud-ouest de la ville touristique de Marrakech. D'une telle puissance, les secousses se sont faites ressentir sur l'ensemble du pays jusqu'à notre ville partenaire d'Oujda, située aux frontières de l'Algérie. Le bilan humain ne cesse de s'alourdir. Selon l'UNICEF, plus de 100 000 enfants ont été affectés avec leurs familles. Le peuple marocain a un besoin urgent d'assistance.

Face à cette nouvelle catastrophe, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite témoigner de sa solidarité envers ce pays ami avec lequel elle est liée via le partenariat avec Oujda, et assurer de son soutien indéfectible dans les défis auxquels le territoire est confronté en ces circonstances.

Au-delà de l'urgence humanitaire, l'accompagnement des personnes les plus vulnérables se fera nécessairement dans la durée. Ainsi, au regard de l'ampleur des dégâts matériels, un soutien de long terme sera essentiel pour aider à la reconstruction.

Attestant de cet engagement aux côtés des populations et collectivités affectées, la Ville d'Aix-en-Provence apporte un soutien financier en octroyant une participation exceptionnelle d'un montant de 20 000 € versée au Fonds de solidarité Maroc de Cités Unies France.

Ce dispositif d'aide vise à agir au service d'actions de réhabilitation et de reconstruction, mais aussi d'actions de prévention et de réduction des risques, auprès des collectivités territoriales, en aval de l'urgence humanitaire et en complémentarité de l'aide internationale de la compétence des États.

Réservé aux collectivités membres du réseau Cités Unies France, ce fonds de solidarité permet une réponse collective, concertée et efficace des collectivités territoriales françaises. Les collectivités contributrices deviennent ainsi membres du Comité des Donateurs et elles sont associées à toutes les étapes du processus.

En tant que Ville d'Aix-en-Provence, il en va de notre devoir moral de manifester notre solidarité en apportant une aide concrète aux victimes du séisme au Maroc et de contribuer activement à la reconstruction de leur communauté.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collèges, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** le versement d'une participation exceptionnelle d'un montant de 20 000 € (vingt mille euros) au Fonds de solidarité Maroc de Cités Unies France ;
- **DIRE** qu'un premier versement au bénéfice du Fonds de solidarité Maroc de Cités Unies France sera effectué en 2023 pour un montant de 10 000 € ;
- **DIRE** que le second versement au bénéfice du Fonds de solidarité Maroc de Cités Unies France interviendra en 2024 pour un montant de 10 000 € ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer l'ensemble des documents afférents.

DL.2023-389 - HUMANITAIRE INTERNATIONAL - SOUTIEN FINANCIER AUX VICTIMES  
DU SÉISME AU MAROC-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Perrine MEGGIATO



Le secrétaire de séance,  
Madame Kayané BIANCO



(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»